

Mobilisation des personnels de direction

Le SNPDEN exige l'ouverture immédiate de négociations portant sur les conditions générales de fonctionnement du service public d'éducation et sur les conditions d'exercice du métier et des missions des personnels de direction. Considérant que ses précédentes demandes n'ont pas été entendues, il décide d'une **mobilisation nationale de tous les personnels de direction sur un mot d'ordre de résistance professionnelle**

Engagé dans l'action unitaire du 25 mai des fédérations pour la défense de l'école, le SNPDEN s'impliquera activement pour la poursuite de l'action intersyndicale si les personnels ne sont pas entendus.

De toutes façons, le SNPDEN organisera une manifestation nationale des personnels de direction au moment de la rentrée 2004 si aucun signe positif n'a été émis par le ministère, notamment sur le respect de la parole de l'État quant à la mise en œuvre de l'ARTT pour les personnels de direction.

D'ores et déjà, le SNPDEN en appelle au nouveau ministre de l'Éducation nationale et demande à tous les personnels de direction de soutenir l'action engagée en exprimant leur exaspération par l'envoi d'une lettre de protestation de chacun au ministre lui-même. Ces courriers, remis aux secrétaires académiques, seront rassemblés à l'occasion du BN élargi aux SA et déposés en délégation au ministère. *Le modèle national de courrier sera diffusé.* Parallèlement, le SNPDEN invite tous les personnels de direction à limiter strictement leur activité professionnelle au fonctionnement de leur établissement, d'une manière organisée dans toutes les académies.

Concrètement cela veut dire au moins :

- Suspendre toutes les fonctions et toutes les missions autres que celles de direc-

tion dans les EPLE, les GRETA ou les CFA, notamment la participation aux instances paritaires au titre de membre de l'administration. Les courriers l'annonçant seront rassemblés par les SA qui les remettront collectivement aux Recteurs. *Un modèle national de courrier sera diffusé.*

- Ne plus participer à une quelconque activité hors de son établissement à la demande des autorités académiques.
- Ne plus transmettre ni envoyer aucun document aux autorités académiques
- Faire renvoyer les courriers électroniques transmis par les rectorats et les inspections académiques. *Une notice technique sera adressée si nécessaire.* Un message académique portant sur les conditions d'exercice de notre métier peut accompagner chacun de ces renvois.

Les autorités académiques seront informées de ces actions.

Le SNPDEN inscrit cette mobilisation dans la durée. Des bilans seront effectués et diffusés auprès des SA. Selon la nature des réponses du ministère, le SNPDEN ne s'interdit pas d'accroître son action, notamment par le blocage des systèmes d'information. Les personnels de direction, engagés dans la défense de leur métier et du service public, veilleront à organiser leurs actions de façon à ne pas nuire aux usagers du service public déjà victimes de la politique que nous dénonçons.

Dès à présent, une conférence de presse nationale informera l'opinion de notre action et de son sens. Les secrétaires académiques et départementaux la relayeront auprès de la presse et des élus locaux.

Prolonger le protocole par un nouveau projet syndical



Un groupe de réflexion s'est réuni sous la présidence de Philippe Tournier, le mercredi 12 mai, pour travailler à l'organisation d'une réflexion prospective afin de préparer l'avenir et d'aboutir à un nouveau projet syndical.

Philippe Tournier présente au congrès la proposition suivante :

« Le Congrès mandate le bureau national pour constituer un groupe de réflexion prospective associant les représentants des académies.

La mission de ce groupe est de collecter les informations, de les mettre à disposition, de susciter des propositions et de préparer les conditions d'un nouveau projet syndical centré sur les évolutions que nous voulons pour notre métier et les conséquences en découlant, y compris statutaires.

Les instances nationales et les responsables locaux sont régulièrement informés de l'état des travaux de ce groupe qui n'a cependant pas vocation à proposer directement des motions »

La proposition est approuvée à l'unanimité.

